

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 25 septembre 2015

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 22 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Jean-Pierre BERTRAND - Patrick BORE - Laure-Agnès CARADEC - Gérard CHENOZ - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Christophe DE PIETRO - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Daniel HERMANN - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSES - Danielle MILON - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Roland MOUREN - Claude PICCIRILLO - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Guy SAUVAYRE - Guy TEISSIER.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - Robert ASSANTE - Roland BLUM - Eric DIARD - Arlette FRUCTUS - Jean-Claude GAUDIN - Albert GUIGUI - Michel ILLAC - Jérôme ORGEAS - Guy PONTOUS - Roland POVINELLI - Dominique TIAN - Didier ZANINI.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

IPE 003-1235/15/BC

■ Approbation des conventions d'attribution de subvention aux entreprises pour l'appel à projets n°20, dans le cadre du co-financement des projets de recherche et développement labellisés par les pôles de compétitivité.

DPEATSV 15/13773/BC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Face aux enjeux de la mondialisation de l'économie et aux risques de plus en plus forts de délocalisation d'activités, la question de la compétitivité de l'économie française et celle, liée à la création d'emplois a donné lieu à de nombreux débats, réflexions et rapports.

Pour répondre à ces enjeux, le gouvernement a lancé fin 2004 un appel à projet pour la création de pôles de compétitivité, fer de lance d'une nouvelle politique industrielle qui mobilise les capacités d'innovation.

Cette nouvelle politique industrielle doit faire émerger de nouveaux secteurs dans lesquels l'intensification des partenariats entre l'industrie, l'enseignement supérieur et la recherche appuyés par les collectivités publiques, permettra le développement d'activités économiques de haut niveau technologique, créatrices d'emplois dans l'avenir.

Un pôle de compétitivité est, sur un territoire donné :

Signé le 25 Septembre 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 28 Septembre 2015

- l'association d'entreprises, de centres de recherche et d'organismes de formation,
- engagé dans une démarche partenariale (stratégie commune de développement),
- destiné à dégager des synergies autour de projets innovants conduits en commun en direction d'un (ou de) marché(s) donné(s).

Cette politique vise à susciter, puis soutenir les initiatives émanant des acteurs économiques et académiques présents sur un territoire.

Au titre de sa politique en faveur des filières d'excellence, la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole apporte depuis 2005 un soutien aux pôles de compétitivité présents sur son territoire (délibération du 22 décembre 2005). Ceux-ci sont au nombre de sept :

- Pôle Optitec,
- Pôle Pégase,
- Pôle Solutions Communicantes Sécurisées,
- Pôle Eurobiomed,
- Pôle Mer Méditerranée,
- Pôle Risques,
- Capénergies.

Par délibération du 8 février 2008 créant les autorisations de programme dans le cadre du budget principal 2008, la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole a prévu 1,5 million d'euros sur la période 2008/2010, pour le co-financement des projets de recherche & développement labellisés par les pôles de compétitivité et les services de l'Etat.

Par délibération du 28 mars 2011 l'autorisation de programme pour le FUI a été revalorisée d'un montant de 1,5 Millions d'euros, soit 3 Millions d'euros , prolongeant la durée d'application jusqu'en 2018.

Cette enveloppe est donc dédiée à l'abondement du Fonds Unique Interministériel (FUI) et ciblée sur des projets de recherche & développement dans le cadre des appels à projets du gouvernement.

Une délibération du 28 juin 2008 précise et propose les modalités opérationnelles d'intervention et le système d'évaluation technique de l'octroi de subventions aux entreprises impliquées dans les pôles.

La Communauté urbaine Marseille Provence Métropole est aujourd'hui sollicitée financièrement en vue du co-financement de deux projets retenus lors du 20^{ème} appel à projets du Fonds Unique Interministériel (FUI). Ces projets de R & D, issus des pôles de compétitivité Solutions Communicantes Sécurisées (SCS) et Capenergies sont présentés dans le tableau ci-après.

Les montants proposés sont fondés sur des plans de financement établis entre les pôles et les partenaires publics, dans le cadre des comités des financeurs qui se réunissent régulièrement tout au long du processus de sélection des projets présentés au FUI

▪ **Le projet TEEVA, qui associe l'entreprise PHONESEC, Marseille**

Depuis plus de 10 ans, PHONESEC accompagne et conseille ses clients sur des prestations à forte valeur ajoutée dans le monde de la sécurité et de la cyberdéfense. Initialement présent dans le secteur des Télécom, et plus particulièrement de la mobilité, PHONESEC est depuis bientôt 8 ans une société multisectorielle. L'expertise technique de PHONESEC en matière de sécurité mobile est reconnue.

Installée en ZFU (27 Boulevard Charles Moretti – 13014 Marseille), PHONESEC est la seule PME impliquée dans le projet. Elle est bien positionnée sur le marché du conseil-audit en sécurité des systèmes d'information, plus particulièrement autour des analyses de risques dans le domaine des télécoms fixes et mobiles. Ce sont des marchés porteurs dans la mesure où la sécurité des infrastructures

Signé le 25 Septembre 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 28 Septembre 2015

et des équipements liés aux technologies de l'information est au cœur des préoccupations des entreprises, des gouvernements et des citoyens.

Pour faire face à la multiplication des logiciels malveillants dans le monde Android et aux vols d'identité numérique sur les smartphones, le projet collaboratif TEEVA se propose de sélectionner la meilleure technologie de sécurité permettant de prendre en compte ces nouvelles contraintes.

Les partenaires de TEEVA réaliseront une analyse précise du niveau de sécurité des technologies TEE (Trusted Execution Environment) et WhiteBox Crypto en effectuant en laboratoire des attaques au niveau logiciel et matériel des nouveaux composants de smartphones afin de s'assurer du niveau de sécurité de ces technologies sur la base des critères communs utilisés pour l'industrie de la carte à puce.

Le projet TEEVA a également pour objectif de développer une solution logicielle permettant de réaliser une plateforme de démonstration de banque électronique en ligne.

Dans le cadre du projet, PHONESEC participera à la spécification et à la mise en œuvre des analyses sécuritaires.

GEMALTO, leader mondial de la sécurité numérique, est également partenaire du projet TEEVA. La société fournit des solutions intégrées, conçues pour rendre les interactions numériques personnelles plus conviviales, plus sûres et plus agréables. Elles comprennent le développement d'applications logicielles à travers la conception et la production de dispositifs de sécurité numérique comme les cartes à puce, cartes SIM, les applications mobiles, passeports électroniques ou jetons, ou encore la gestion et le déploiement de services pour ses clients.

GEMALTO dispose d'un département dédié à la sécurité, appelé Security Labs, en charge de toutes les activités de recherche et développement touchant à la sécurité (par exemple, la cryptographie appliquée, la sécurité des systèmes distribués, la validation sécuritaire des produits, etc.).

Dans le cadre du projet, GEMALTO est le porteur du projet et travaillera sur l'évaluation des solutions et le développement de la whitebox crypto.

Pour les 3 partenaires industriels, 2 grands groupes et 1 PME, ce projet permet de maintenir l'emploi et développer l'expertise des équipes de R&D concernées sur l'analyse de la sécurité des plateformes mobiles de type Android. 5 emplois de doctorant et de post doc seront également créés chez les partenaires universitaires.

▪ **Le projet MOGAS, qui associe l'entreprise CMR (Contrôle Mesure Régulation), Marseille.**

Contrôle Mesure Régulation (CMR) installée sur le Technopôle de Château-Gombert, intervient dans le domaine de l'instrumentation des moteurs industriels à pistons. Leader sur ce marché et fournisseur mondial pour les moteurs Diesel et Gaz : 20 000 moteurs industriels équipés sur les 50 000 qui sont fabriqués / an.

Le projet MOGAS comporte plusieurs aspects innovants permettant de développer une nouvelle technologie de moteurs à gaz naturel pour des groupes électrogènes stationnaires. L'originalité du projet est de proposer la réalisation d'un moteur à faible empreinte carbone, peu polluant et de maintenir les hautes performances attendues sans que celles-ci ne soient réduites par les conditions ambiantes du site (T°C altitude qualité gaz) afin de réduire la consommation et le coût d'exploitation du moteur.

Le projet MOGAS, a pour ambition de développer des moteurs à gaz qui répondent aux exigences spécifiques des groupes électrogènes de plus en plus utilisés dans les pays émergents (Afrique & Moyen Orient) pour :

- Electrifier des zones éloignées des grands centres
- Augmenter la capacité énergétique de manière modulaire et adaptée au réseau

Signé le 25 Septembre 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 28 Septembre 2015

- Equilibrer le réseau électrique et participer à l'interconnexion des réseaux
- Réduire significativement les coûts de production électriques en substituant le gaz au diesel
- Améliorer les conditions d'usage et faciliter la maintenance

Les enjeux technologiques et économiques du projet sont réellement stratégiques pour l'ensemble des partenaires du consortium, et plus particulièrement pour les quatre partenaires industriels : SAPAIC Industries (69), CRMT (69), Hevatech (69) et CMR (13) qui pourront capitaliser sur les résultats du projet pour asseoir leurs positionnements et développer leurs parts de marchés. En effet, les résultats attendus visent à développer de nouveaux produits dans les domaines d'application stratégiques de chacun des industriels, leur permettant ainsi de se positionner sur leurs marchés respectifs en améliorant leur compétitivité.

De plus, le projet permettra de produire un fort impact économique chez de nombreuses entreprises de sous-traitance et chez des équipementiers français. Ce projet de moteur MOGAS vise en effet à fédérer plusieurs acteurs français déjà identifiés de la filière «moteurs industriels» mais actuellement isolés.

D'autre part, ce projet permettra de créer en 2023 plus de 50 emplois sur les régions Rhône-Alpes et PACA et générera plus de 23 millions d'euros de chiffre d'affaires pour les entreprises constituant le consortium, dont 4 millions d'euros pour CMR.

Projets	Porteurs + partenaires dont entreprises de MPM (en gras)*	Montant global du projet	Contenu	Bénéficiaire(s), montants proposés
POLE SCS				
TEEVA	<ul style="list-style-type: none"> - PHONESEC (MPM) - GEMALTO (MPM) - TrustoniC (06) - <i>Laboratoire d'Informatique, de Robotique et de Microélectronique de Montpellier (34)</i> - <i>Centre Microélectronique de Provence-Campus G. Charpak Provence (13)</i> - <i>Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information (75)</i> - <i>Laboratoire Hubert Curien (42)</i> 	3 225 519 euros	Proposition d'une technologie de sécurité permettant de prendre en compte les nouvelles contraintes de sécurité pour faire face à la multiplication des logiciels malveillants dans le monde Android et aux vols d'identité numérique sur les smart phones	PHONESEC: 50 000 euros
POLE Capénergies				
MOGAZ	<ul style="list-style-type: none"> - CMR (MPM) - SAPAIC (69) - CRMT (69) - HEVATECH (69) - IRCELYON (69) 	4 644 855 euros	Développement des moteurs à gaz qui répondent aux exigences spécifiques des groupes électrogènes de plus en plus utilisés dans les pays émergents	CMR: 50 000 euros

Conformément à la logique des projets de recherche & développement collaboratifs labellisés par les pôles, chacun des projets est porté, sous l'égide d'un chef de projet, par un consortium regroupant grands groupes, PME, laboratoires de recherche et parfois établissements de formation (écoles d'ingénieurs notamment).

Chacun des partenaires assume une partie des travaux de recherche & développement et prend en charge le financement correspondant. Sur ce montant, il peut prétendre à un taux de financement public (Etat + collectivités) prédéterminé pour chaque type de structure.

Les modalités de financement proposées par l'Etat sont rappelées en annexe 1, ainsi que les critères d'intervention de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole

Signé le 25 Septembre 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 28 Septembre 2015

La mise en œuvre de cette aide est strictement encadrée : les projets de recherche & développement financés dans le cadre du FUI font l'objet d'une convention cadre globale signée entre l'Etat et les collectivités locales intervenantes dans le financement du projet.

Sur cette base, une convention bilatérale d'application, objet de cette délibération, sera signée entre la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole et chaque entreprise bénéficiaire.

Les modèles de convention ont déjà été approuvés dans la délibération cadre du 28 juin 2008.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération du 8 février 2008 n°002-181/08/CC créant l'Autorisation de programme ;
- La délibération du 28 juin 2008 précisant et proposant les modalités opérationnelles d'intervention et le système d'évaluation technique de l'octroi de subvention aux entreprises impliquées dans les pôles,
- La délibération 10/4863/CC du 28 juin 2010 validant la mise en place d'une convention cadre globale pour tous les projets de R & D des pôles de compétitivité.
- La délibération du 28 mars 2011 n°001-216/11/CC augmentant l'autorisation de programme ;
- La délibération FCT n°004-094/14/CC portant délégation du Conseil au Bureau ;

Sur le rapport du Président,

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,
Considérant**

- L'intérêt de cofinancer les projets de recherche & développement des pôles de compétitivité.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Sont approuvées les conventions ci-annexées conclues avec les entreprises PHONESEC et CMR.

Article 2:

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ou son représentant, est autorisé à signer ces conventions ainsi que tous documents y afférents.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
Emploi – Enseignement supérieur
Technopoles - Recherche

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Innovation prospective et enseignement
supérieur

Jérôme ORGEAS

Frédéric COLLART

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER